



NUMERO 96
avril 2018

Déposé le 18/04/18

ROUEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Macron passe aux choses sérieuses, à nous de le faire aussi !

Il est moins fraud le Macron. Hier encore, lors de ses tournées provinciales, il allait faire des grâces devant les caméras pour « dialoguer » avec les manifestant-e-s venu-e-s l'interpeller. Aujourd'hui, c'est fini, plus de sourires télégéniques ni d'empathie surjouée. Ainsi le 5 avril, durant sa visite à Rouen, il s'est bien gardé d'aller au contact des centaines de manifestant-e-s présent-e-s. Il a préféré déléguer quelques compagnies de CRS à sa place. Un signe ? Certainement. L'heure n'est plus à la « com' » mais à la bagarre, les choses sérieuses ont commencé. Plus de faux-semblants, Macron a décidé de frapper vite et fort. Une stratégie à la Thatcher où l'on s'attaque brutalement à une catégorie sociale réputée combative afin de la faire plier.

En escomptant que sa défaite provoquera sidération et découragement pour, dans la foulée, imposer les mesures régressives qui mettront la société aux normes néo-libérales exigées par les dominants. C'est le sens de l'attaque menée par Macron contre les cheminot-e-s : les faire plier maintenant pour, ensuite, pouvoir passer à la hussarde son projet anti-social. Un projet qui frappera l'ensemble des salarié-e-s et n'épargnera donc pas celles et ceux de l'Éducation : fin du statut, précarisation des emplois, alourdissement de la tâche de travail, déclin programmé du service public, démantèlement du système de retraites...

Dans ces conditions, regarder les cheminot-e-s mener seul-e-s le combat revient à paver le chemin qui mènera à la défaite. Apporter aux cheminot-e-s un soutien financier et matériel est nécessaire, ce n'est pas suffisant. Les accompagner dans leurs rassemblements, participer aux initiatives des nombreux secteurs en lutte est nécessaire, ce n'est pas suffisant.

Si le projet de Macron est global notre réponse doit l'être aussi. Une seule riposte est à la hauteur de l'enjeu : la grève de toutes et tous, du public comme du privé. Automne et hiver ont été maussades, faisons en sorte que le printemps soit torride.

Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation
et imprimé par eux

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : G. VALLOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation 76-27

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel : 02 35 89 89 83 sudeduc7627@orange.fr

<http://www.sud-education-hautenormandie.org/>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

Sommaire

Page 1 : edito

Page 2 : CP dédoublés : le point.

Pages 3 et 4 : Parcours sup

Page 5 : Ecoles de production, la Région finance des écoles du patronat !

Page 6 : Grève générale à Mayotte

Page 7 : La grève des cheminots

Page 8 : Soutien à Gaël Quirante - RESF - Agenda - Permanences



CP Dédoublés

Dans un précédent article (« CP à 12 : le dévoiement d'une bonne idée ! », décembre 2017) nous évoquions la manière dont le candidat Macron avait repris à son compte une revendication des enseignant-e-s sur la baisse des effectifs. Nous en savons maintenant un peu plus sur la mise en place de ces classes dans l'académie.

« Profilage » ou « fléchage » de ces postes

Comme indiqué en CAPD par la DASEN, ils ne feront pas l'objet d'un marquage particulier lors du mouvement. En clair, les collègues postulant pour un poste d'adjoint dans une école n'auront pas de priorité particulière sur ces postes. La répartition des niveaux doit donc se faire au sein du Conseil des Maîtres. La note de service du 5/02/18, réglant les modalités du mouvement des personnels dans l'académie, prévaut donc.

« Pas de temps partiel sur ces postes »

Qu'il soit désiré ou non par certains IEN, ce principe contrecarre le droit des personnels à exercer à temps partiel. Il ne faut donc pas céder à ces pressions : on ne peut pas exiger d'un-e enseignant-e de CP l'abandon de son temps partiel.

Implantation des classes

Là encore, des pressions se font pour que les collègues déménagent leurs classes afin de regrouper les fameux CP dédoublés. L'organisation des classes relève également de la décision du Conseil des Maîtres. Certaines écoles font des choix stratégiques sur l'implantation des classes, il convient de laisser les collègues gérer les élèves qu'ils connaissent.

Intervention des Maîtres E et du RASED

Ce choix relève de l'autorité de l'IEN chef de service. Certaines circonscriptions semblent considérer que les maîtres E n'ont plus leur utilité dans ces CP dédoublés. Cette décision, outre qu'elle prive les enfants d'une aide nécessaire et brise la continuité du travail entrepris par les collègues auprès des enfants dès la maternelle, renoue avec le déni des compétences spécifiques du Maître E. Rappelons que la mise en place des APC et des stages de remise à niveau participe au démantèlement des réseaux d'aide. SUD éducation prône au contraire le développement de cet outil spécifique qu'est le RASED¹.

Organisation des classes

Le site Eduscol propose de nombreuses possibilités pour la mise en place des CP dédoublés. Rappelons que ce ne sont que des préconisations et que les enseignant-e-s gardent la responsabilité de l'organisation de leur classe.

Les problèmes soulevés

Le ministre vient d'annoncer la diminution de 10% du nombre de postes offerts au concours de recrutement pour le premier degré. Nous dénonçons l'ouverture de CP dédoublés dans un contexte de moyens constants, ce sera donc encore pire que prévu. De nombreuses écoles vont ainsi voir leurs effectifs exploser dans les autres niveaux, puisqu'il est impossible de réaliser un cours double avec des CP en éducation prioritaire.

La pression exercée sur les collègues qui auront choisi ces postes estampillés « 100% de



réussite » risque d'être forte. Rappelons qu'à l'impossible nul-le n'est tenu-e, et que le 100% relève de la com' du candidat Macron.

La bonne nouvelle

Enfin, l'administration reconnaît l'importance des effectifs pour la réussite scolaire. C'est un joli pied de nez aux discours fallacieux des IEN qui le niaient lors des inspections !

Quoi qu'il en soit, en cas de problème, ne restez pas isolé-e-s ! Contactez-nous !

Parcoursup : boycott des commissions de sélection et des classements !

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) généralise la sélection à l'entrée de toutes les filières de l'enseignement supérieur français. Le gouvernement s'est notamment arcbuté sur le refus de laisser les élèves hiérarchiser leurs vœux sur Parcoursup comme ils le faisaient sur APB, alors que ce système va créer d'énormes listes d'attente anxiogènes et inutiles. Pourquoi ?

Sélectionner à tout prix

Sur APB, dans de nombreuses formations, le nombre d'élèves qui les choisissaient en premier vœu correspondait peu ou prou au nombre de places. La non-hiérarchisation des vœux au contraire augmente mécaniquement le nombre de candidatures reçues dans de nombreuses filières, alors même que les candidat-e-s ne prendront pas les places s'ils en trouvent ailleurs. On gonfle ainsi artificiellement les demandes pour qu'elles excèdent partout les capacités d'accueil et ainsi on contraint tous les gestionnaires des formations à classer, trier, sélectionner les candidatures. Donc, même dans les filières non-saturées, la sélection nie le droit à l'éducation et impose aux personnels un lourd travail de classement en définitive inutile ! L'obstination du gouvernement montre bien le caractère idéologique de cette réforme : il faut à tout prix mettre les élèves en compétition partout, et rendre sélectif l'ensemble du système.

Une surcharge de travail pour les personnels

Mise en œuvre avant même son vote au Parlement, cette réforme Orientation et Réussite des Étudiants crée plus généralement :

- Un énorme surcroît de travail pour les personnels enseignants et administratifs
- Une désorganisation de la rentrée universitaire (le calendrier de Parcoursup se clôt le 21 septembre 2018 pour une rentrée prévue dans plusieurs universités quelques semaines auparavant)
- Une réorganisation des diplômes de Licence, modulaires et individualisés (ce qui implique la fin des compensations par semestre et par année).



Ce qu'on nous demande de faire :

Dans les universités, les président.e.s ont désigné le plus souvent les directeurs/trices de départements comme responsables des commissions d'examen des vœux (c'est-à-dire des commissions de sélection) de chaque formation. Ces commissions doivent faire remonter un classement des candidat-e-s. Pour cela, elles doivent définir des paramètres de classements qui seront traduits en algorithmes locaux sur la plateforme Parcoursup, via le module d'aide à la décision. Ces paramètres consistent concrètement à dire quelles variables permettent de sélectionner les candidat.e.s, par tris successifs (par exemple note en philosophie, puis note en français, etc.). Il est possible d'inclure une variable quantitative construite à partir de la lecture des dossiers et des projets de formation motivés (en notant par exemple la motivation sur 20).

Consignes syndicales :

désobéissance et boycott des classements

- L'objectif est de boycotter collectivement ces commissions de sélection et de refuser le classement des bachelier.e.s car cela ne fait pas partie de nos missions.
- Rappelons que les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses qui exercent des responsabilités administratives n'ont pas de pouvoir hiérarchique sur leurs pairs et ne peuvent donc les contraindre à effectuer ce classement. Il suffit pour répondre aux pressions éventuelles de faire valoir son attribution ou tableau de service pour l'année universitaire en cours, qui ne comporte pas cette tâche de classement des dossiers.
- Plusieurs départements ont pris position pour que les commissions de sélection affirment que la motivation des candidat.e.s est démontrée par leur choix de la formation sur Parcoursup et que le baccalauréat vaut maîtrise des attendus nationaux. Cela revient à classer tous les candidat.e.s ex-aequo. Comme le gouvernement refuse de rendre cela techniquement possible sur la plateforme, le classement ex-aequo revient de fait à un boycott du classement.

Conséquences de ce boycott des classements :

C'est la présidence de l'université qui prendra le relais avec le rectorat pour la procédure d'affectation, car cette responsabilité ne revient pas légalement aux formations. L'enjeu : sous la pression du boycott de plusieurs départements, les tutelles universitaires peuvent défendre auprès du ministère le non-classement au moins dans les filières qui ne sont pas en tension (comme à Bordeaux 3 ou Créteil). La menace qui nous est opposée : si l'université refuse de relayer cette demande et qu'elle ne prend pas le

relais des formations dans la procédure d'affectation, tou.te.s les candidat.e.s à ces formations prenant part au boycott recevront un « en attente » pour ce vœu. La pression consiste à nous faire penser que nos départements n'auront pas d'étudiant.e.s en L1 ou alors les dernier.e.s à être affecté.e.s dans l'académie.

Il faut déconstruire ces menaces :

- Nous avons jusqu'au 18 mai pour que le ministère et les rectorats acceptent de ne pas classer les candidat.e.s dans les filières qui ne sont pas en tension et renvoient un « oui » à tous les vœux correspondants.
- Quel.le.s que soient les candidat.e.s qui nous seront affecté.e.s au final, nous serons heureux.ses de les accueillir dans nos formations. Si nos revendications sont satisfaites et qu'un « oui » est renvoyé à tou.te.s les candidat.e.s, il est possible que le nombre d'étudiant.e.s excède finalement les capacités d'accueil définies initialement. Nous revendiquerons alors auprès de nos rectorats et de nos tutelles les moyens correspondants pour accueillir ces étudiant.e.s dans les meilleures conditions possibles.

Plus généralement, il est crucial de s'opposer au principe de la généralisation de la sélection à l'entrée dans le supérieur qui s'articule à la réforme du lycée et du baccalauréat, par la grève, dans la rue et par le boycott de la procédure. Ces deux réformes correspondent à une mise en concurrence des élèves et des formations, donc à une différenciation de ces dernières qui se traduira par un renforcement des inégalités sociales et territoriales.

Revendiquons ensemble la création de places et le recrutement de personnels titulaires pour accueillir toutes et tous les étudiant.e.s qui le souhaitent dans la filière de leur choix !

ÉCOLES DE PRODUCTION :

la Région finance des écoles du patronat !

Le 19 février la Région Normandie a voté l'octroi à 5 « écoles de production » (une par département) la somme d'1 million et demi d'euros PAR AN jusqu'en 2021.

La Région se targue d'« endiguer le phénomène de décrochage scolaire ». Fake news ! On lutte CONTRE le décrochage scolaire AVANT qu'il ne se produise, pas après... Après, on se contente d'enrayer les conséquences du décrochage et d'essayer de « raccrocher » les décrocheurs, c'est pas pareil. De toute façon, c'est à l'Éducation nationale que revient la tâche d'empêcher le décrochage, pas aux collectivités territoriales, et ce grâce à des moyens humains importants. Mais force est de constater que l'État ne remplit pas son rôle et délègue. Depuis 20 ans, les gouvernements successifs ne font qu'empiler les mesures austéritaires qui ont réduit les moyens et dégradé les conditions d'étude, laissant les plus démunis sans qualification et sans avenir.

Et quelle « solution » notre Région a-t-elle dénichée ? Eh bien, permettre, « *a minima* » (sic), la création de 4 écoles de production, en plus de celle qui existe déjà à Petit-Quevilly ; les deux premières devant être installées à Caen et à Évreux. Le tout pour la modique somme d'argent public d'1,5 million d'euros par an (!) jusqu'en 2021, sans que le nombre de jeunes concerné-e-s ne soit réellement connu (peut-être 100 à 200 jeunes pour toute la région Normandie).

Sur le site de la Région on peut lire : « *Les Écoles de Production sont des établissements d'enseignement destinés prioritairement aux jeunes de 15 à 18 ans qui sont en situation de décrochage scolaire. Elles ont pour but de les préparer à des diplômes de l'Éducation Nationale (CAP, Bac Pro) ou à*

des titres professionnels. »

Mais ce sont surtout des **écoles privées hors contrat**, donc hors contrôle pour tout. Si elles sont effectivement « *à but non lucratif* », elles n'apportent aucune garantie en matière de contenu de l'enseignement, ni aucune garantie sur les qualifications et les conditions de travail et rémunérations des personnels.

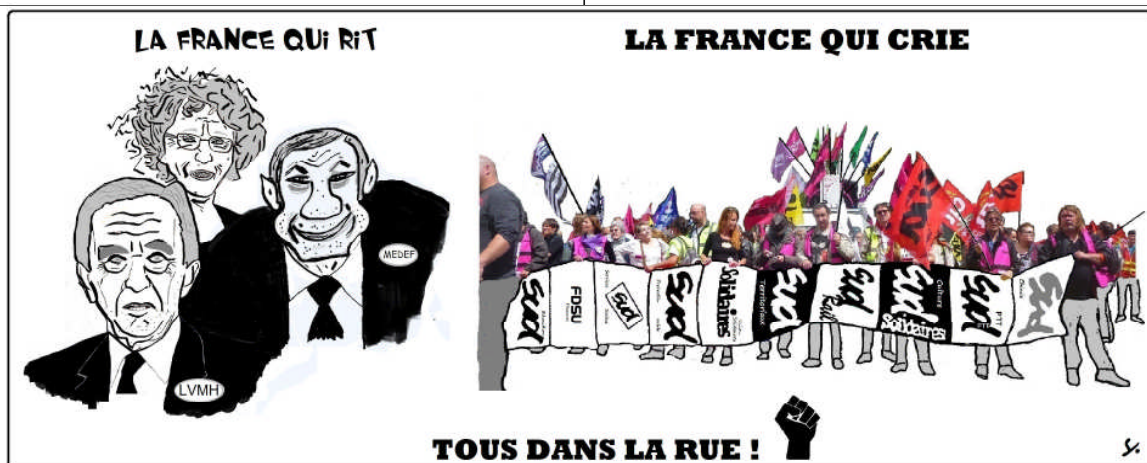
« *Dans l'idée d'aider les jeunes à se remobiliser dans leur parcours éducatif et à y trouver du sens, les élèves des Écoles de Production apprennent dans un cadre de production réelle et travaillent sur de vraies commandes pour de vrais clients.* » Le patronat a trouvé mieux que l'apprenti : le travailleur gratuit !

« *Si, contrairement aux apprentis, les élèves ne perçoivent pas de rémunération, leur scolarité est cependant entièrement gratuite.* » Voilà des jeunes qui travaillent gratuitement et qui sont censés se réjouir qu'on ne les fasse pas payer pour travailler !

Nul n'est besoin de créer des écoles dirigées par des associations en lien avec le MEDEF : les lieux d'apprentissage existent, ce sont les lycées professionnels où on fait aussi beaucoup de pratique et qu'on pourrait développer si l'argent qui leur revient n'était pas purement et simplement détourné.

Et comble de l'hypocrisie, la Région Normandie vient d'abaisser les crédits alloués à l'UNSS en les faisant passer de 45 000€ à 30 000€, soit moins 15 000€ avec pour excuse « *la baisse des dotations de l'État* ».

L'argent public doit aller exclusivement à l'école publique et c'est non négociable !



Grève générale à Mayotte



Depuis le 20 février, Mayotte, 101^e département français, est paralysé par une grève générale initiée par deux mouvements qui se sont rejoints. D'un côté l'Intersyndicale faisant suite à l'insécurité dont ont fait l'objet les conducteurs de transports scolaires et, de l'autre, l'intersyndicale initiée dans l'éducation Nationale par la CGT Educ'action, SUD Education et la FNEC-FP/FO suite à la succession de faits graves de violences dans les établissements scolaires.

C'est bien l'insécurité et les conditions de vie qui sont au centre des revendications de la population. Les actes de violence se multiplient sur toute l'île, que ce soit aux abords des écoles, sur les chemins forestiers, les plages, ainsi que la multiplication des cambriolages et les menaces sur l'intégrité physique des habitant-e-s, ce qui provoque une situation de ras le bol de la population.

La situation sociale est catastrophique :

- Il y a officiellement 265.000 habitant-e-s mais on avoisinerait les 500.000 selon d'autres sources.
- 26 % de chômage dont 47% de chômage chez les jeunes
- 84% de la population sur l'île vit sous le seuil de pauvreté.
- Tout le monde n'a pas accès à l'eau potable !

Pour les élu-e-s de Mayotte il faudrait un choc d'investissement de 1,8 milliards d'euros dont 500 millions pour l'habitat, 480 millions à l'eau potable et à l'assainissement, 480 millions aux constructions scolaires, 238 millions aux routes et transports et

40 millions d'euros seraient dévolus à des équipements sportifs et culturels.

Dans l'éducation

La lutte dans l'éducation a été déclenchée à la base par l'insécurité dans les établissements scolaires depuis la rentrée 2017, notamment dans les lycées de Dembeni et de Kahani (ce dernier est en droit de retrait depuis janvier). Cette insécurité dans les collèges et lycées a été ressentie par la population comme un problème général et global.

Aujourd'hui les deux principales revendications des collectifs des familles et citoyens sont la lutte contre l'immigration clandestine et le « tout sécuritaire » pour Mayotte, en oubliant les revendications sociales dans le domaine de l'éducation, la santé, etc...

La fédération Sud éducation soutient les revendications de l'intersyndicale de l'éducation (CGT Educ'action - SUD Education - FNEC-FP/FO) :

- **La sécurisation des abords des établissements scolaires, les établissements et les transports scolaires.**
- **La création de postes de surveillants et CPE en nombre suffisant dans tous les établissements de l'île.**
- **Un choc d'investissement dans l'éducation pour Mayotte, notamment dans le domaine des constructions scolaires (1^{er} et 2nd degré).**
- **Tout Mayotte en REP+ : le passage en REP+ de l'ensemble du département avec les moyens adéquats.**

Les cheminot.e.s ont mis la grève sur les rails... Rejoignons-les !

Depuis le 3 avril, le mouvement de grève est lancé à la SNCF. Les premières journées ont affiché des taux de grève extrêmement élevés. C'est bien le signe que les salarié.e.s du rail sont vent debout contre le projet destructeur du gouvernement et ont envie d'en découdre par la seule arme efficace : la grève. Est-ce qu'elle doit être longue, dure ? Elle doit surtout être gagnante ! Pas comme ces heures et ces heures que des responsables syndicaux passent dans les salons de l'Élysée ou de Matignon, pour « peanuts ». Pour aller arracher la victoire au gouvernement et à la direction SNCF, il faudra incontestablement une grève. Une vraie. Reconductible chaque jour et démocratique. Une grève où les revendications et les décisions seront débattues et tranchées en assemblées générales de grévistes, qui sachent aussi se coordonner car la SnCF est un vaste réseau.

Les cheminot.e.s ont bien raison d'être en grève ! Car bien loin de résoudre les problèmes de circulation des trains auxquels nous sommes tous confrontés, les mesures annoncées sont à l'inverse un arsenal législatif qui vise à les aggraver, à accélérer les réorganisations et restructurations, les suppressions de postes et d'effectifs que nous connaissons partout ces dernières années. Derrière l'ouverture à la concurrence, il y a les chantages à la productivité et aux salaires sous peine de transfert obligatoire dans une autre entreprise. Derrière la fin des embauches au statut, il y a la perspective de licenciements économiques et une pression accrue, donc des conditions de travail

toujours plus pourries, pour nous faire travailler hors normes minimum de sécurité.¹ ! Sur les fermetures de lignes jugées trop peu empruntées, le gouvernement se contente de temporiser et de refiler le bébé aux régions qui, pas plus que lui, ne pourront ni ne voudront se donner les moyens financiers d'un service ferroviaire digne de ce nom ; d'un service public qui, par définition, fonctionne à perte, pour l'intérêt général. Au contraire, ceux qui nous gouvernent voudraient que les écoles, les hôpitaux, les transports soient « rentables » ! Ils voudraient se faire du fric sur le dos des malades, des vieux comme des gamins !

En choisissant d'aller au bras de fer avec les cheminot.e.s, Macron et Philippe espèrent nous infliger une défaite. Ils jouent à la Margaret Thatcher qui avait remporté en 1984 une victoire sur un secteur combatif de la classe ouvrière anglaise, pour mieux imposer des plans dramatiques d'austérité à tous les travailleurs et travailleuses du pays. Faire craquer les plus forts pour écraser ensuite tout le monde ! Mais les cheminot.e.s ne sont pas et ne doivent pas rester isolé.e.s. Partout dans le pays, dans le public comme dans le privé, les licenciements et suppressions de postes, les salaires toujours comprimés à la baisse et les petits boulots, les lois scélérates dont certaines passées par ordonnances, ont fait monter la colère. Alors, derrière la locomotive des cheminot.e.s, accrochons les wagons du « tous-ensemble » !

¹ La catastrophe de Brétigny-sur-Orge est encore dans tous les esprits.



LA MOBILISATION CONTRE LE LICENCIEMENT DE GAËL QUIRANTE CONTINUE !

La Poste a notifié le 3 avril son licenciement à Gaël Quirante, postier et militant syndicaliste de Sud Ptt 92. Elle a utilisé la décision politique de la ministre Pénicaud d'autoriser ce licenciement contre l'avis de ses propres services, inspection du travail et DIRECCTE, qui concluaient tous à une discrimination syndicale.

La mobilisation en soutien à Gaël s'étend depuis cette notification dans les Hauts de Seine, puisque les facteurs majoritairement en grève de Boulogne Billancourt, Levallois Perret, Asnières et Neuilly depuis le 26 mars ont été rejoints le 3 avril par ceux de Villeneuve la Garenne et de Gennevilliers. Il y a aussi des grévistes à Courbevoie, Rueil Malmaison, La Garenne Colombes, Chatenay Malabry, Malakoff, Colombes, Fontenay aux Roses, soit un peu plus de 200 grévistes sur le département. Au refus du licenciement de Gaël Quirante et de la répression anti-syndicale s'ajoutent des revendications concernant directement les conditions de travail des facteurs. Pénicaud et la direction de la Poste veulent se débarrasser d'un militant syndicaliste combatif, mais pour l'instant ses collègues sont déterminés à ne pas les laisser faire !

Pour donner à la caisse de grève en ligne et aider les postiers du 92 à tenir depuis lundi 26 mars la grève reconductible contre le licenciement de Gaël Quirante avec leurs collègues du 33 et du 35 aux côtés des cheminots, une adresse : <https://www.lepotcommun.fr/pot/kgmfkl66>

Ou envoyez un chèque à SUD Poste 92, 51 rue Jean Bonal, 92250 La Garenne-Colombes, Mention « Solidarité grévistes » au dos.

Pour suivre la mobilisation :

<https://www.facebook.com/nonalicenciementdegaelquirante/>

RÉGULARISATION POUR LA FAMILLE D'ESTHER BUZAYI



RESF a lancé une pétition sur son réseau pour aider Esther BUZAYI et ses 7 enfants menacés d'expulsion en Angola. Leur retour en Angola serait une catastrophe pour la famille. Esther et sa fille aînée ont subi des violences en Angola.

Menacée, elle a dû quitter précipitamment son pays en 2014, enceinte de 8 mois. José est né un mois plus tard à Rouen.

Ses autres filles qui ont grandi ici seraient exposées au même danger. Nous avons à ce jour peu de signatures en ligne.

Dans cette période de lutte pour sauver les migrants, va-t-on laisser la préfète renvoyer cette famille dans ce pays qu'elle a fui pour sauver sa vie ?

Le mari et le fils aîné d'Esther ont disparu à la suite d'une manifestation. Esther n'en a pas de nouvelles depuis 4 ans. Elle a appris en recevant son OQTF (Obligation de Quitter le Territoire) que son fils était vivant, rien pour son mari. Leur maison a été rasée.

Les enfants d'Esther sont scolarisés dans les écoles de Maromme, de la maternelle au collège et au lycée de la vallée du Cailly. Un comité de soutien a demandé une audience à la préfète pour qu'elle abroge l'OQTF et régularise la mère et ses 2 filles majeures.

Comme la préfète n'a pas répondu, nous appelons à un rassemblement devant la préfecture le 18 avril à 14h30, avec la même revendication : **RÉGULARISATION POUR LA FAMILLE D'ESTHER BUZAYI**

Signez et faites signer la pétition :
<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article55513>

Signez et faites signer la pétition :

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article55513>

AGENDA

★ Jeudi 19 avril : journée de manifestations et de mobilisations interprofessionnelles.

★ Mardi 15 mai 2018 : AG de SUD EDUCATION 7627.

★ Jeudi 7 juin : congrès académique de SUD EDUCATION 7627

★ Mardi 19 juin : AG de SUD EDUCATION 7627.

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION HAUTE-NORMANDIE

Email: sudeduc7627@orange.fr **Sur la toile :** <http://www.sud-education-hautenormandie.org/>
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

ROUEN :

8, rue de la Savonnerie → Mardi : 14h-16h30
Tel /fax : 02 35 89 89 83 → **Jeudi : 9h -16H30**
mobile 06 68 63 20 05 → **Vendredi : 9h -16H30**

LE HAVRE : 119 Cours de la République
(Maison des syndicats) Tel : 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations, rue Notre Dame,
solidairesdieppe@gmail.com

Permanence chaque 1er jeudi du mois, de 15h à 18h

EVREUX : SUD/Solidaires, Bourse du Travail, 17 ter Rue de la Côte Blanche, 27000 EVREUX.. tél : 09 50 50 86 15 (sur RV)